



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 5 février 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-80

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 15 JANVIER 2014 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 21 JANVIER 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 15 janvier 2014 ainsi que de la séance spéciale tenue le 21 janvier 2014 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2014-81

**SOUSSION 2013 SP 330 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS DE LABORATOIRE - EXPERTISE ET CONTRÔLE QUALITATIF - CENTRE MULTIFONCTIONNEL - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE, GESTION DU TERRITOIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme LVM inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réalisation du contrôle qualité pour la construction d'un centre multifonctionnel pour un montant total approximatif de 218 280,04 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 décembre 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12001-001-28184	196 894,76 \$	Construction du centre multifonctionnel - Honoraires professionnels
04-13493	9 492,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 892,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-82\*

**ENTENTE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION EN TOUT OU EN PARTIE DES SERVICES MUNICIPAUX ET SUR LA PRISE EN CHARGE OU LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS À CES TRAVAUX POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 119, RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement numéro 98-2003 et ses amendement, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 98-2003 et ses amendements a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre un requérant et la Ville portant sur la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction a été faite pour la propriété suivante :

<b>Propriété/projet</b>	<b>Requérant</b>
119, rue Wellington	8697481 Canada inc.

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété visée par la demande de permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le requérant mentionné ci-haut pour l'assujettissement à la conclusion d'une entente en vertu du règlement numéro 98-2003 et ses amendements;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative à la construction en tout ou en partie des services municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux décrétés au règlement numéro 98-2003 et ses amendements.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-83

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 47 971,17 \$ - CIMA+ S.E.N.C - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN MORIN-PAPINEAU-MONTCALM, PHASES 3, 4 ET 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1517 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, mandatait la firme CIMA+ S.E.N.C. pour un montant total de 435 133,13 \$, incluant les taxes, pour la réfection des services municipaux du bassin Morin-Papineau-Montcalm, phases 3, 4 et 5;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 73719, approuvait un avenant au mandat de la firme CIMA+ S.E.N.C. au montant de 8 239,88 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale de phase 2;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 85412, approuvait un avenant au mandat de la firme CIMA+ S.E.N.C. au montant de 10 700,55 \$, incluant les taxes, pour la conception d'un mur de soutènement à l'intersection des rues Carillon et Pilon;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 105769, approuvait un avenant au mandat de la firme CIMA+ S.E.N.C. au montant de 8 335,69 \$, incluant les taxes, pour le remplacement des équipements d'éclairage sur la rue Vaudreuil;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-974 en date du 20 juin 2012, approuvait un avenant au mandat de la firme CIMA+ S.E.N.C. au montant de 64 641,31 \$, incluant les taxes, pour l'ajustement des honoraires de surveillance des travaux des phases 3-A et 4;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ S.E.N.C. a déposé une demande d'honoraires additionnels au montant de 20 695,50 \$, incluant les taxes, en lien avec le réaligement de la rue Morin, prévu aux travaux de la phase 3-B de 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement des honoraires professionnels est juste et raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 73719, 85412 et 105769 représentant un montant total de 27 276,12 \$, incluant les taxes;

**QUE** ce comité approuve l'ajustement des honoraires professionnels au montant de 20 695,50 \$, incluant les taxes, au contrat de la firme CIMA+ S.E.N.C. dans le cadre du projet de réfection des services municipaux du bassin Morin-Papineau-Montcalm, phases 3, 4 et 5, le tout représentant un contrat total de 547 746,06 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13008-030-28183	18 667,93 \$	Honoraires professionnels - Projet routier, aqueduc et égouts - Rue Morin
04-13493	900,00 \$	- Ajustement - CIMA+
04-13593	1 127,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-84**

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-47 - 531 723,08 \$ - PÉRIODE DU 30 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2013 - B-48 - 247 694,93 \$ - PÉRIODE DU 8 DÉCEMBRE 2013 AU 14 DÉCEMBRE 2013**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-47 au montant de 531 723,08 \$ pour la période du 30 novembre au 7 décembre 2013 et B-48 au montant de 247 694,93 \$ pour la période du 8 décembre au 14 décembre 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-85**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DE COMMANDES C-49 ET C-01 POUR UN MONTANT TOTAL DE 781 623,45 \$ - PÉRIODE DU 19 DÉCEMBRE 2013 AU 8 JANVIER 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt des listes des commandes C-49 et C-01 pour un montant total de 781 623,45 \$ pour la période du 19 décembre 2013 au 8 janvier 2014.

<b>Numéro des listes</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
C-49	411 446,23 \$	Du 19 décembre 2013 au 3 janvier 2014
C-01	370 177,22 \$	Du 6 au 8 janvier 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-86**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-02 D'UN MONTANT TOTAL DE 252 123,52 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 JANVIER 2014**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-02 d'un montant total de 252 123,52 \$ pour la période du 9 au 15 janvier 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-87**      **APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 1 - 3 640,80 \$ ET PA NUMÉRO 48 - 16 400,01 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 2 - 115 411,08 \$ ET PD NUMÉRO 51 - 688 679,42 \$ - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 1 - 1 614,69 \$ ET NUMÉRO 51 - 5 759,19 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 1 - 70 008,04 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 1 et 48, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 2 et 51, les listes des réquisitions numéros 1 et 51 ainsi que la liste des embauches numéro 1 :

<b>Numéro des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	16 400,01 \$	13 au 17 janvier 2014
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	688 679,42 \$	13 au 17 janvier 2014
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	5 759,19 \$	13 au 17 janvier 2014
<b>Numéro des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	3 640,80 \$	13 au 17 janvier 2014
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	115 411,08 \$	13 au 17 janvier 2014
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	1 614,69 \$	13 au 17 janvier 2014
Liste des embauches numéro 1	Embauches de personnel temporaire	70 008,04 \$	1 <sup>er</sup> au 10 janvier 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-88

**SOUSSION 2013 SP 308 - FOURNITURE D'ACCESSOIRES DE SIGNALISATION ET DE PLAQUES D'ALUMINIUM POUR LA FABRICATION D'ENSEIGNES - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge aux firmes suivantes, sur la base de prix unitaires soumis, des contrats pour la fourniture d'accessoires de signalisation et de plaques d'aluminium pour la fabrication d'enseignes pour le Service des travaux publics, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 21 novembre 2013, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes ;

**Signoplus Division de Spectralite, Trois-Rivières (Québec)**

- Section 1 : Accessoires de signalisation, au montant total approximatif, sur une période de trois ans, de 58 814,01 \$, incluant les taxes ;
- Section 4 : Plaques d'aluminium, au montant total approximatif, sur une période de trois ans, de 176 243,73 \$, incluant les taxes.

**Martech, Longueuil (Québec)**

- Section 2 : Produits 3M, au montant total approximatif, sur une période de trois ans, de 56 817,78 \$, incluant les taxes.

**Space Signalitique, Québec (Québec)**

- Section 3 – Poteaux formés à froid, au montant total approximatif, sur une période de trois ans, de 66 829,23 \$, incluant les taxes.

Les contrats seront d'une durée de trois ans débutant le 15 février 2014.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-89

**SOUSSION 2013 SP 343 - SERVICES D'HORTICULTURE - SECTEURS D'AYLMER ET DE HULL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis Landscaping inc., 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour les services d'horticulture pour les secteurs d'Aylmer et de Hull, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 52 312,37 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 janvier 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an prenant effet à la date d'adjudication du contrat par le comité exécutif, avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle d'une année.

Après la première année, à la date anniversaire, les prix unitaires seront révisés basés sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-521-28182	47 187,23 \$	Horticulture et arboriculture - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 274,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 850,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-90**

**DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - PONT DE LA RUE-WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-655 en date du 27 août 2013, autorisait des travaux dans le site du patrimoine Front-Taylor-Wright au pont de la rue Wright afin d'en remplacer la structure;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont n'a pas de désignation officielle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie du Québec désigne tous les ponts sur le territoire du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** des documents d'archives font référence au pont de la rue Wright;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie recommande au comité exécutif de désigner le pont qui traverse le ruisseau de la Brasserie à la hauteur de la rue Wright « Pont de la Rue-Wright » :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande à la Commission de toponymie du Québec de désigner officiellement le pont qui traverse le ruisseau de la Brasserie à la hauteur de la rue Wright « Pont de la Rue-Wright ».

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire du Comité de toponymie de la Ville à transmettre à la Commission l'ensemble de la documentation pour cette désignation.

Adoptée

**CE-2014-91**

**DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - CORRIDOR DU RAPIBUS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais a finalisé le premier tronçon du Rapibus;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable désire mettre à jour les cartes de la ville sous sa responsabilité et que cette mise à jour doit s'effectuer en vertu d'une résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie de la Ville a discuté de cette désignation avec la Commission de toponymie du Québec et que cette dernière recommande le nom « Corridor du Rapibus »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais est en accord avec cette désignation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la recommandation du Comité de toponymie de la Ville de Gatineau de désigner la voie utilisée par le Rapibus « Corridor du Rapibus », afin de confirmer son inscription sur les cartes de la ville.

Adoptée

CE-2014-92\*

**CESSION DU LOT 5 014 960 AU CADASTRE DU QUÉBEC AU PROPRIÉTAIRE DU 97, RUE SAINT-HYACINTHE - MADAME GABRIELLE TURNER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 014 960 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé au 0, rue Saint-Hyacinthe à Gatineau et d'une superficie de 23,5 m<sup>2</sup> est la propriété de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 97, rue Saint-Hyacinthe, madame Gabrielle Turner, désire se porter acquéreur de cette parcelle de terrain identifiée comme ruelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la parcelle de terrain visée, d'une superficie de 23,5 m<sup>2</sup>, est plus étroite que la ruelle elle-même, soit tout juste plus grande qu'une case de stationnement, ce qui en fait une parcelle résiduelle inutilisable à d'autres fins que le stationnement d'une voiture pour la propriétaire du 97, rue Saint-Hyacinthe et pour laquelle il y a absence de marché libre;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur marchande du lot 5 014 960 au cadastre du Québec est négligeable considérant qu'il s'agit d'une parcelle résiduelle, de sa superficie et sa localisation en arrière-lot du 97, rue Saint-Hyacinthe, comparativement aux honoraires professionnels d'une firme d'évaluation se situant entre 1 500 \$ et 2 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers prévoit, à l'article 5, que les immeubles sans valeur marchande conventionnelle (ex. : parcelle résiduelle, absence de marché libre, etc.) peuvent être aliénés à valeur nominale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte de la Ville de Gatineau (LRQ, C-11.1) prévoit à l'annexe B, article 1, malgré l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et de la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre 1-15), que la Ville peut aliéner à valeur nominale, en faveur du propriétaire d'un immeuble contigu, une parcelle de terrain de faible valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la gestion des biens immobiliers et le centre de services de Hull recommandent de céder le lot 5 014 960 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 23,5 m<sup>2</sup>, à madame Gabrielle Turner aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions prévoyant, entre autres, une cession à valeur nominale, le vendeur vend sans les garanties légales et une prise de possession suivant l'approbation du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la cession du lot numéro 5 014 960 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 23,5 m<sup>2</sup>, à madame Gabrielle Turner aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées à la présente, et ce, à valeur nominale;
- de mandater le Service du greffe afin de préparer les actes légaux requis pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document afin de donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-93

**SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB DE VOLLEY-BALL CASCADES DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉS DE LA SAISON 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club de volleyball Cascades Outaouais, à l'attention de monsieur Olivier Riopel, 16, rue Aurora-Lafleur, Gatineau, Québec, J8Z 3N1, à titre de subvention pour l'organisation de tournois de volleyball pour la saison 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-94

**SUBVENTION DE 200 \$ - CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL DE SAINT-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Conférence Saint-Vincent de Paul de Saint-Mathieu, à l'attention de monsieur Bernard Giroux, trésorier, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour les activités de financement de 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-95

**SUBVENTION DE 2 000 \$ - LOISIRS SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Loisirs Saint-Jean-Bosco, à l'attention de monsieur Denis Bisson, 33, rue du Chevalier-De Rouville, Gatineau, Québec, J8Y 3C2, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79935-972	2 000 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée



CE-2014-96

**ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2014 - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, C. P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour l'adhésion de madame la conseillère Josée Lacasse ainsi que messieurs les conseillers Mike Duggan et Richard M. Bégin pour l'année 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494-33727	157,86 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-33725	157,86 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-33726	157,86 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	22,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-97

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN À LA RENCONTRE DU RÉSEAU DES GRANDES VILLES EN DÉMARCHE - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - 19 FÉVRIER 2014 À DRUMMONDVILLE - 750 \$**

**Monsieur le conseiller Gilles Carpentier déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard M. Bégin à participer à la rencontre du Réseau des grandes villes en démarche « Municipalité amie des aînés » qui aura lieu à Drummondville le 19 février 2014.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 234,54 \$ à l'ordre de l'Auberge à la bonne vôtre inc., 207, rue Lindsay, Drummondville, Québec, J2C 1N8.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 500 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312	750 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-98

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME TREMBLAY, DANIEL CHAMPAGNE ET STÉPHANE LAUZON - SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS - 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE - ACTIVITÉ DU 4 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL - 450 \$**

**Monsieur le conseiller Gilles Carpentier déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Tremblay, Daniel Champagne et Stéphane Lauzon à participer à une activité bénéfique qui aura lieu le 4 juin 2014 au profit de la Société d'Alzheimer de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Classique de Golf René-Brazeau - IGA Extra, à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	150 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79934-972	150 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-99**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2014-209

**PARTICIPATION À UNE FORMATION POUR LES ÉLUS - VERS DES COLLECTIVITÉS VIABLES - 27 FÉVRIER 2014 - GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL - 431,16 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Richard M. Bégin, Jean Lessard et Martin Lajeunesse à participer à une formation pour les élus « Vers des collectivités viables » qui aura lieu à Gatineau le 27 février 2014.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 431,16 \$ à l'ordre de Vivre en ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 311, Québec, Québec, G1R 2T9, afin de couvrir les frais d'inscription. De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les frais découlant de la présente autorisation, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-311	129,64 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Congrès et colloques
02-79946-311	129,64 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Congrès et colloques
02-79948-311	129,64 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Congrès et colloques
04-13493	18,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-100**

**SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE - CLUBS OPTIMISTES - 16 FÉVRIER 2014 - 60 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Myriam Nadeau et Sylvie Goneau à participer à une activité bénéfice au profit des clubs optimistes le 16 février 2014.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour une somme de 20 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ au nom du Club optimiste de Hull, C. P. 1185, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	20 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79948-972	20 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79941-972	20 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-101**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2013-2014 DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - 64,54 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le renouvellement de la cotisation de madame la conseillère Sylvie Goneau au sein du Club optimiste de Gatineau pour la période 2013-2014.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 64,54 \$ à l'ordre du Club optimiste de Gatineau, C. P. 82007, 62, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 3P8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-494	64,54 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Cotisations

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79944-692	64,54 \$		Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79944-494		64,54 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-102**

**SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - JOCELYN BLONDIN ET LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club des ornithologues de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Gérard Desjardins, président, 375, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3H8, à titre de subvention pour l'élaboration d'un dépliant dans le cadre d'un projet de mise en valeur du ruisseau de la Brasserie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
-------	---------	-------------

02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-103**

**SUBVENTION DE 300 \$ - VALLÉE-JEUNESSE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE POUR COMBATTRE LE DÉCROCHAGE SOCIAL ET SCOLAIRE – 22 FÉVRIER 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Vallée-Jeunesse, 111, rue de Carillon, Gatineau, Québec, J8X 2P8, à titre de subvention pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition du Vin et fromage dans le cadre de la campagne de financement annuelle pour combattre le décrochage social et scolaire qui aura lieu le 22 février 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	50 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-104**

**SUBVENTION DE 700 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR LA LIÈVRE DE GATINEAU - FESTIPUCE 2014 - 21 AU 23 FÉVRIER 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur la Lièvre de Gatineau, C. P. 2937, succursale de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour l'organisation du Festipuce qui aura lieu du 21 au 23 février 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	200 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-105**

**SUBVENTION DE 1 050 \$ - SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS - PARTICIPATION DES ÉLÈVES À LA 13<sup>e</sup> ÉDITION DES**

**OLYMPIADES QUÉBÉCOISES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET  
TECHNIQUE - QUÉBEC - 7 AU 10 MAI 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 050 \$ à l'ordre du Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Draveurs, 69, rue Marengère, Gatineau, Québec, J8T 3T7, pour la participation des élèves à la 13<sup>e</sup> édition des Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique qui se tiendront à Québec du 7 au 10 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - Maire - Subventions
02-79933-972	50 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des- Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-106

**AJUSTEMENT - SOUMISSION 2013 SP 136 - SERVICES PROFESSIONNELS -  
RÉVISION DES DÉPENSES ET DES SERVICES - OPTIMISATION DE LA  
PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-888 en date du 2 octobre 2013, adjugeait un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie pour la fourniture de services professionnels et plus particulièrement de services de consultation en fiscalité, en performance organisationnelle et en gestion administrative et fonctionnelle dans le cadre du mandat d'optimisation de la performance organisationnelle pour un montant approximatif de 123 128,23 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les heures estimées prévues à la formule de soumission sont insuffisantes pour compléter certains services demandés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un ajustement de 24 834,60 \$, incluant les taxes, représentant une banque d'heures additionnelles de 120 heures dans le cadre du contrat avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie pour la fourniture de services professionnels et plus particulièrement de services de consultation en fiscalité, en performance organisationnelle et en gestion administrative et fonctionnelle pour le mandat d'optimisation de la performance organisationnelle, portant le coût total du contrat à 147 962,83 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13103-419-28185	22 401,51 \$	Commission de révision des dépenses et des services - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 080,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 353,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2014.

Adoptée

**CE-2014-107**

**AUTORISER LES PÉNALITÉS POUR RETARDS ET TRAVAUX NON CONFORMES POUR UN MONTANT DE 70 000 \$ - LIGNBEC, DIVISION DE ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC. - MARQUAGE ANNUEL 2013 - SOUMISSIONS 2013 SP 066 - SECTIONS 1 (MARQUAGE LONGITUDINAL) ET 2 (MARQUAGE SECONDAIRE SECTEUR EST) ET SOUMISSIONS 2012 SP 111 - SECTION 2 (MARQUAGE SECONDAIRE SECTEUR OUEST)**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-618 en date du 25 avril 2012, octroyait un contrat de marquage de chaussée à la firme Lignbec, division de Entreprise T.R.A. (2011) inc. pour les travaux de marquage secondaire de chaussée 2012 secteurs de Hull et d'Aylmer (section 2);

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat est d'une durée d'une année avec possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat a été renouvelé pour l'année 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-621 en date du 25 avril 2012, octroyait deux contrats de marquage de chaussée à la firme Lignbec, division de Entreprise T.R.A. (2011) inc. pour les travaux de marquage longitudinal (section 1) et le marquage secondaire de chaussée 2013 pour les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats étaient d'une durée de deux ans, soit 2013 et 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1564 en date du 2 octobre 2013, résiliait les contrats octroyés par sa résolution numéro CE-2013-621 en date du 25 avril 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents contractuels précisait un échéancier de réalisation, des exigences techniques et de qualité pour la mise en œuvre du marquage ainsi que des exigences pour le suivi et la communication lors de la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents contractuels précisait que le chargé de projet avait l'autorité pour refuser les ouvrages non conformes au marché et d'appliquer des pénalités en raison des délais non respectés;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents contractuels précisait également que dans le cas des travaux défectueux, la Ville pouvait déduire des sommes dues à l'entrepreneur, soit un montant équivalent à la différence de valeur entre les travaux tels qu'exécutés et ceux prévus au marché, auquel s'ajoutent les dommages subis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a été informé à plusieurs reprises que les délais contractuels n'ont pas été respectés et que la qualité de plusieurs ouvrages était non conforme au contrat et que les suivis avec la Ville ne répondaient pas aux exigences spécifiées aux documents contractuels;

**CONSIDÉRANT QUE** les retards encourus dans la réalisation des travaux ne peuvent être jugés acceptables par la Ville.

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs ouvrages présentent toujours des déficiences de qualité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a subi des dommages en raison des importants retards dans la réalisation des travaux et de la mauvaise qualité des travaux à plusieurs endroits :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des infrastructures à appliquer les pénalités et retenues permanentes pour un montant total de 70 000 \$, incluant les taxes, à la firme Lignbec, division de Entreprise T.R.A. (2011) inc. en raison des retards et de la non-conformité des travaux dans le cadre des contrats Marquage longitudinal (section 1) et Marquage secondaire pour les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham (section 2) de l'appel d'offres 2013 SP 066 ainsi que le contrat Marquage secondaire pour les secteurs de Hull et d'Aylmer (section 2) de l'appel d'offres 2012 SP 111.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2014-108

#### **SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION ET DE PASSAGE - PARTIE DES LOTS 3 522 954 ET 3 522 955 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 102662 CANADA INC. - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** 102662 Canada inc. est propriétaire des lots 3 522 954 et 3 522 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situés respectivement aux 894 et 900, boulevard Saint-Joseph et connus comme étant respectivement le Tim Horton's et le concessionnaire Lachapelle Buick GMC;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-127 en date du 19 février 2013, adoptait le règlement numéro 730-2013 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 15 000 000 \$ afin d'exécuter divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt 730-2013 autorise, entre autres, l'acquisition, lorsque nécessaire, de servitudes pour la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (Ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude temporaire de construction et de passage sur une partie des lots 3 522 954 et 3 522 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 1 244,7 m<sup>2</sup>, afin de réaliser les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention de cette servitude temporaire de construction et de passage est importante pour la Ville afin de ne pas nuire aux opérations de Tim Horton's (locataire au 894, boulevard Saint-Joseph), voisin de Lachapelle Buick GMC, qui n'a qu'une seule entrée charretière et la fermeture de celle-ci étant inévitable;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré et ce dernier a signé une option de servitude temporaire de construction et de passage d'une durée maximale de 12 mois suivant sa publication au Registre foncier du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur marchande a été établie par Michel Paquin, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation en date du 26 novembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude temporaire de construction et de passage dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (Ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, sur une partie des lots 3 522 954 et 3 522 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 1 244,7 m<sup>2</sup>, au montant maximal de 35 628 \$ (2 969 \$ par mois d'utilisation), plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 17 décembre 2013 par 102662 Canada inc :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude temporaire de construction et de passage dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (Ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, sur une partie des lots 3 522 954 et 3 522 955 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 1 244,7 m<sup>2</sup>, au montant maximal de 35 628 \$ (2 969 \$ par mois d'utilisation), plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 17 décembre 2013 par 102662 Canada inc;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser la somme maximale de 35 628 \$, plus les taxes applicables, à même le poste budgétaire 06-30730-014 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2014.

Adoptée

CE-2014-109\*

**VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 3 500 \$ PAR PATINOIRE AUX ORGANISMES QUI EXPLOITENT UNE PATINOIRE DE PROXIMITÉ ET DE**



**2 300 \$ PAR PATINOIRE AUX ORGANISMES QUI ASSUMENT LA SURVEILLANCE D'UNE PATINOIRE JUMELÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-487 en date du 6 juin 2006, acceptait le plan de déploiement des patinoires extérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de déploiement des patinoires extérieures offre actuellement 103 patinoires extérieures (5 grands publics, 77 jumelées et 21 de proximité);

**CONSIDÉRANT QUE** 70 000 personnes fréquentent les patinoires et qu'au cours des trois dernières années la saison est estimée à 44 jours;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a bonifié à 2 000 \$ les services d'entretien d'une patinoire de proximité, plus un montant forfaitaire de 1 500 \$ pour couvrir leur entretien lors de tempêtes de 10 cm et plus, portant ainsi l'aide financière totale à 3 500 \$ et que 19 organismes se sont prévalus de cette possibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan prévoyait également que les organismes peuvent assumer la surveillance des patinoires jumelées moyennant une rémunération de 2 300 \$ par patinoire jumelée et que trois organismes se sont prévalus de cette possibilité pour quatre patinoires jumelées :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de verser une contribution financière de 3 500 \$ par patinoire aux organismes suivants qui exploitent une patinoire de proximité :
  - Conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;
  - Association des résidents des Jardins Taché inc.;
  - École du Lac-des-Fées;
  - Conseil d'établissement de l'école du Dôme;
  - Association des résidents des Hautes-Plaines;
  - École du Parc-de-la-Montagne;
  - Association du Patrimoine du Ruisseau de la Brasserie;
  - Association de la Fraternité du secteur Fournier;
  - Association des résidents de l'Île de Hull;
  - La Maison de l'Amitié;
  - Collège Saint-Alexandre de la Gatineau;
  - Relais des Jeunes Gatinois;
  - Conseil d'établissement de l'école des Trois-Saisons;
  - Corporation du centre communautaire Saint-Gérard;
  - Association du Parc Gérard-Marchand
  - Action Quartier
  - École Le Tremplin
  - Association des résidents du secteur l'Envolée
  - Association des résidents de Bellevue Nord
- de verser une contribution financière de 2 300 \$ par patinoire aux organismes suivants qui assument la surveillance d'une patinoire jumelée :
  - Relais des Jeunes Gatinois (une patinoire jumelée)
  - Action-Quartier (deux patinoires jumelées)
  - Association Baseball amateur de Hull (une patinoire jumelée)
- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux montants, noms et adresses indiqués à l'annexe I de la présente résolution pour un montant total de 66 500 \$ pour l'opération des patinoires de proximité et à émettre des chèques aux montants, noms et adresses indiqués à l'annexe II de la présente résolution représentant un montant de 9 200 \$, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-971	75 700 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71230-138	37 700 \$		Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Occasionnels
02-71230-971		37 700 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2014-110**

**PROTOCOLE D'ENTENTE - ÉQUIPEMENT DE LA COMPAGNIE TELUS SUR UNE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la résolution numéro CE-2012-223 en date du 15 février 2012, adjugeait un contrat à la firme Telus pour le renouvellement des forfaits et appareils cellulaires pour une période de 36 mois, pour un montant approximatif de 566 554,19 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture dans certains secteurs est déficiente et oblige la firme Telus à effectuer des correctifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Telus accepte d'installer à ses frais des équipements de télécommunication pour corriger la situation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine le protocole d'entente intervenu entre TELUS et la Ville de Gatineau afin d'assurer la pérennité de la propriété des équipements de TELUS installés dans les locaux de l'usine d'épuration du 858, rue Notre-Dame, Gatineau (lot numéro 1 252 868 au cadastre du Québec);
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer ce protocole d'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-111\***

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS, LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOGRAPHIES DU TERRITOIRE DE LA VILLE ET DE LA MRC - 30 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise dans sa gestion quotidienne des orthophotographies (photos aériennes) de son territoire depuis une vingtaine d'années;  
**CONSIDÉRANT QUE** ces orthophotographies doivent être renouvelées à tous les trois ou quatre années;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Collines, via son projet de SIGAT Partage, demande au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire de procéder au lancement d'un appel d'offres pour de nouvelles orthophotographies des territoires de la ville de Gatineau et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts ainsi que l'autorisation de signer un partenariat avec la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le partage des coûts pour la production des orthophotographies sera réparti en parts égales entre les trois signataires et représente pour la Ville un montant ne devant pas dépasser 30 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires peuvent vendre à d'autres partenaires privés les orthophotographies à raison de 10 % de la valeur initiale du projet et se partager les revenus en parts égales :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le protocole d'entente de partenariat à intervenir entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau pour l'acquisition orthophotographies du territoire de la ville et de la MRC;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente;
- D'autoriser le trésorier à puiser les sommes dans l'enveloppe budgétaire 18-12044-001 (maintien des infrastructures technologiques) et à payer la quote-part de la Ville jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-12044-001	27 060,85 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	1 304,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 634,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2014-112**

#### **AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À PARTICIPER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS À THUNDER BAY - 5 AU 8 MARS 2014 – 1 915 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par la résolution numéro CM-2013-987 adoptée le 19 novembre 2013, autorisait madame la conseillère Sylvie Goneau à siéger au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités à Thunder Bay, Ontario, du 5 au 8 mars 2014.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais découlant de la présente autorisation jusqu'à un montant maximum de 1 915 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312	1 915 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-113 PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS - CLUB OPTIMISTE DE HULL - ACTIVITÉ DU 7 FÉVRIER 2014 - 10 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 \$ à l'ordre du Club optimiste de Hull, à l'attention de monsieur Raymond Pitre, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour une activité organisée le 7 février 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	10 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2014.

Adoptée

**CE-2014-114 PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DAVE AUDET-BILODEAU À TITRE DE TECHNICIEN EN FORESTERIE, DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2014 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2014.

Le salaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau est celui de la classe 9, échelon 3 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-132 - Lutte contre l'agrire du frêne - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

CE-2014-115

**TRANSACTION - QUITTANCE SUBROGATOIRE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET 181129 CANADA INC. (ANCIENNEMENT ST-GERMAIN MÉTAL INC.) - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la construction du centre sportif, 181129 Canada inc., autrefois connu comme St-Germain Métal inc., a fourni des portes coulissantes;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la fourniture de ces portes, 181129 Canada inc. a publié un avis d'hypothèque légale de la construction grevant le centre sportif puisqu'un solde demeurait dû par l'entrepreneur Decarel inc. à 181129 Canada inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, la Ville de Gatineau a reçu signification d'une requête introductive d'instance en délaissement forcé et pour vente sous contrôle de justice visant le centre sportif, portant le numéro de dossier 500-22-176866-104, laquelle est toujours pendante devant la Cour du Québec, le tout relativement aux sommes dues par Decarel inc. à 181129 Canada inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 10 décembre 2010, puisque le centre sportif est un bien d'utilité publique, la Ville de Gatineau a entrepris une requête en radiation de l'avis d'hypothèque légale de la construction publié par 181129 Canada inc., portant le numéro de dossier 550-22-012621-106, laquelle est toujours pendante devant la Cour du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**en date des présentes, un solde demeure dû à 181129 Canada inc. par l'entrepreneur Decarel inc. au montant de 49 890,75 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** 181129 Canada inc. accorde un crédit de 2 000 \$ pour la correction des déficiences sous sa responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** Decarel inc. a fait défaut de prendre les mesures nécessaires afin d'acquitter ce solde dû à son sous-traitant et de faire radier l'hypothèque légale;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des parties de régler à l'amiable le litige entre la Ville de Gatineau et 181129 Canada inc. et de subroger la Ville de Gatineau dans les droits de 181129 Canada inc. quant à sa réclamation contre Decarel inc., le tout sans admission quant à la validité de l'hypothèque légale;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds requis à cette fin seront pris à même la retenue contractuelle que la Ville détient afin d'assurer l'exécution des obligations de Decarel inc. dans le cadre de la construction du centre sportif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve la transaction-quittance subrogatoire à intervenir entre la Ville de Gatineau et 181129 Canada inc., laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- autorise le directeur des Services juridiques et le directeur du Service des infrastructures à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- autorise le trésorier à effectuer le paiement, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le service concerné, d'un montant de 47 890,75 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 05-13181-61475 – Retenue sur contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2014.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif